

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

DECRET N° 75/270 du 31/5/75
portant nomination du directeur général
du commerce.

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 72/161 du 13 mai 1972 portant réorganisation des services
du commerce ;
Sur la proposition du Ministre du commerce ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article premier.- Monsieur MICKONO Joseph, inspecteur des douanes de
5e échelon, est nommé directeur général du commerce.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal
officiel de la République Populaire du Congo./-

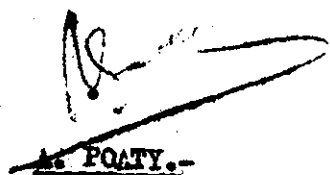
Fait à Brazzaville, le 31 Mai 1975



Par le Premier Ministre :

H. LOPES.-

Le Ministre du commerce,


A. POATY.-

Le Ministre des finances,


S. OKABE.-